

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 en visioconférence sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	13 + 1	14
Total des voix : 18		

Etaient présents :

10 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Alain SAVARY** : St Paul lez Durance ; **Romain COLIN** : Moustiers Sainte Marie ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Raymonde CARLETTI** : La Martre ; **Philippe MARANGES** : Castellane

1 représentante des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : Communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation
10/02/2022

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Délibération
n°22_02_B2_10

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL**, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Ont donné pouvoir (1 voix chacun) : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI

Projet « Défi Familles à Biodiversité Positive » pour 2023

Depuis décembre 2020, grâce à un soutien financier de l'Office français de la biodiversité (OFB), 8 Parcs naturels régionaux français animent un dispositif baptisé « Défi Familles à biodiversité positive », basé sur la notion d'« empreinte biodiversité ». La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) assure la coordination et le portage administratif de ce projet.

L'OFB poursuit son soutien financier au projet en 2022 et 2023 permettant à 3 nouveaux Parcs par an d'intégrer le projet. Le Parc du Verdon a candidaté pour l'année 2023 et a été retenu par la FPNRF. Il est donc proposé qu'il participe à ce projet et donne mandat à la fédération nationale des parcs naturels régionaux pour l'intégrer dans le projet collectif et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention et à la gestion du financement accordé par l'OFB à la Fédération.

Objectifs

Élaborer des défis « en faveur de la biodiversité », c'est se questionner sur les liens d'impact de ses gestes du quotidien avec la biodiversité. Outre les défis, la prise de conscience du lien d'impacts est recherchée.

Le dispositif part du principe qu'enrayer l'érosion de la biodiversité, pour une famille, repose sur deux piliers :

- la préservation du patrimoine naturel « à sa portée » (façon d'entretenir son jardin...) ;
- la diminution de son « empreinte biodiversité », liée à son mode de vie/de consommation.

L'approche ludique et émulatorice par les défis est une voie motivante et efficace pour enclencher l'engagement dans la transition écologique.

Pour cela le Parc du Verdon participera en proposant un programme d'actions composé d'ateliers et d'animations mis en place par des agents ou et des partenaires pédagogiques su les thèmes suivants :

- se nourrir des produits issus des cultures locales (mise en valeur des productions et les ressources locales telles que l'amande, le miel, les plantes aromatiques, les légumes et les fruits), se nourrir des récoltes de son potager, savoir les conserver,
- aller vers davantage d'autonomie alimentaire et énergétique et vers une consommation locale, partager les connaissances et les savoir-faire.
- mieux connaître et interagir avec la biodiversité au jardin, à la ferme et au verger, la biodiversité nocturne et l'impact de nos éclairages et la biodiversité.

Le coût total de ce programme est estimé à 10 938 € TTC et sera composé de temps de travail de ses agents, d'interventions de partenaires et d'achats de produits et petits matériels.

... / ...

Dans le mandat, le Parc du Verdon s'engage à:

- mobiliser une contrepartie minimale de 20%, soit une somme de 2 188 € TTC minimum pour une aide de 8 750 € TTC versés par l'OFB pour sa participation au projet pour 2023 ;
- transmettre à la FPNRF, à sa demande, les justificatifs financiers liés à l'exécution de l'action à hauteur minimum des montants versés et des contreparties exigibles ;
- donner mandat pour agir en son nom et à son compte à la FPNRF, désignée comme porteur du projet, pour solliciter et percevoir de l'OFB le soutien financier afférent au projet susvisé ;
- déclarer être informé des conditions d'utilisation de l'aide qu'il reçoit de l'OFB par l'intermédiaire de la FPNRF ;
- expérimenter, sur son territoire, auprès d'environ 10 familles, le dispositif « Défi Familles à Biodiversité Positive », en cohérence avec les éléments de cadrage figurant dans la convention
- contribuer aux actions collectives, notamment la rédaction des fiches retour d'expérience sur le recrutement des familles et le déroulement des défis, le travail méthodologique pour évaluer l'empreinte biodiversité des familles, l'accompagnement par la recherche sur le changement de comportement des familles et les réunions d'échange sur différents volets de l'opération ;
- fournir à la FPNRF toute pièce nécessaire pour justifier de la bonne utilisation de l'aide allouée (justificatifs de toutes les dépenses liées à la réalisation effective du projet), incluant un bilan financier annuel;
- déclarer que le versement de la subvention accordée par l'OFB est libératoire au profit de la FPNRF ;
- reverser à l'OFB les aides qu'il aurait reçues par l'intermédiaire de la FPNRF en cas de trop perçu ou de non-respect de ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre de ses relations avec l'ensemble des partenaires réalisant le projet.

Coût total TTC :10 938 €

OFB via la Fédération des PNR (80 %)8 750 €

Autofinancement 20 %2 188 €

Entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de ces opérations.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le _____
et publication le _____

22_02_B2_10

